



## MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

### Direction générale de l'offre de soins

Bureau de l'efficience des établissements  
de santé publics et privés (PF1)  
Tél. 01 40 56 65 45  
Fax : 01 40 56 60 66  
[dgos-pf1@sante.gouv.fr](mailto:dgos-pf1@sante.gouv.fr)

Paris, le 04 MARS 2017

Monsieur le Directeur Général,

La table ronde qui s'est tenue aujourd'hui au ministère de la santé avec les représentants du CHU de La Réunion a permis au cabinet et au nom de la Ministre de rappeler son attachement au développement et à la réussite du CHU de La Réunion, comme en témoigne le fort soutien dont cet établissement bénéficie au titre de son fonctionnement, de ses investissements et du développement de ses postes hospitalo-universitaires.

Le déficit mis en évidence par l'IGAS à l'occasion de sa mission d'évaluation, menée comme pour chaque CHU au moment du changement de direction générale, nécessite toutefois que l'établissement retrouve un équilibre financier pérenne qui doit passer par la priorité donnée à un projet médical d'évolution vers l'ambulatoire et à la maîtrise des charges, après plusieurs années de très forte croissance des effectifs.

A l'issue des échanges, plusieurs annonces fortes ont été faites pour renforcer le soutien au CHU de La Réunion dans cette nouvelle étape.

Ce soutien se traduit par la priorité donnée au projet d'investissement du nouveau bâtiment central à Saint Pierre et son instruction en éligibilité dès la séance du mardi 28 mars par le comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO).

**François MAURY**  
**Directeur Général de l'ARS Océan Indien**  
2 bis, avenue Georges Brassens  
CS 60050  
97408 Saint-Denis Cedex 09

Le cabinet de la Ministre a en outre demandé à la DGOS d'élaborer de nouvelles modalités pour établir le juste niveau de financement qui permette de prendre en compte de façon pérenne les surcoûts du CHU liés aux spécificités de l'île de la Réunion. Ainsi, je vous informe qu'un groupe de travail sera constitué pour étudier les éléments présentés par l'établissement dans sa lettre du vendredi 10 mars 2017. Ce groupe de travail auquel je vous demande de vous associer devra rendre ses conclusions au plus tard d'ici deux mois. Cette méthode permettra de construire la trajectoire indispensable de retour à l'équilibre qui sera examinée par le Copermo le 26 septembre 2017.

D'ici là, le CHU poursuivra la mise en œuvre de l'ensemble des actions de performance validées en décembre 2016 et l'élaboration de son projet médical, à l'exception des suppressions de postes, suspendues jusqu'à la validation de la nouvelle trajectoire.

Enfin, afin de prévenir tout risque de rupture de la trésorerie, l'établissement communiquera à l'ARS un suivi mensuel de ses projections de trésorerie. En fonction de la situation, une aide exceptionnelle pourra être décidée.

Je vous remercie de l'informer l'établissement de ces dispositions et vous invite à vous rapprocher du bureau de l'efficacité des établissements de santé publics et privés (PF1) qui se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider à préparer les prochaines étapes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Générale de l'Offre de Soins



Anne-Marie ARMANTERAS-DE SAXCÉ